

Séance du 17 juillet 2001

L'an deux mil un le dix sept Juillet, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint , Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Sylvie GEFFROY, M. Romain QUERE, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX , M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, . M. Yvon FOLLOROU, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Pierre MENEZ, M. Michel LE ROY, M. Tanguy MORVAN

Procurations : M. Pierre MENEZ 1er Adjoint à M. Paul UGUEN, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC, M. Tanguy MORVAN à M. Jacques TILLY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Juillet 2001

Date de Publication : 18 Juillet 2001

Secrétaire : M. Romain QUERE

Objet : Application du tarif fuites
--

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 27 Mars 1991 décidant les conditions d'application d'un tarif fuite d'eau.

Il soumet à l'assemblée les demandes formulées par trois abonnés :

Après avoir étudié les dossiers, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif fuite d'eau à :

- Gildas JUIFF, Rue Even Charruel
- Monique COROLLER, Kerfoen
- Sylvain CORNEC, Ty Ru